**Certificat médical d’Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques**

Je soussigné(e) Docteur : Exerçant à :

Certifie avoir examiné ce jour :

**NOM : Prénom : Né(e) le :**

**Rayez les mentions inutiles\***

médecin,

généraliste\*

du sport\*

diplômé de médecine subaquatique\*

fédéral\* n° :

 autre\* :

**et ne pas avoir constaté, sous réserve de l’exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :**

**□ De l’ensemble des activités subaquatiques de loisir en pratique, encadrement et enseignement (\*)**

Ou bien seulement (cocher) :

□ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

□ DES ACTIVITÉS EN APNÉE

□ DE L’APNEE EN PROFONDEUR > 6 METRES

□ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

 *(\*) rayer éventuellement une des trois mentions si nécessaire*

□ **de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) **:**

**Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :**

- TRIMIX hypoxique - APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition

- Reprise de l’activité après accident de plongée

Pour la pratique HANDISUB se référer au site : <https://handisub.ffessm.fr>

**Conseil(s) de prévention** s'il existe un ou des facteurs de risque tels que cardiovasculaires ou rachidiens (en particulier pour l’encadrement en plongée subaquatique…) relatif(s) au :

 □ risque d’accident de désaturation □ risque d'œdème pulmonaire d'immersion □ autres restrictions.

Les préconisations de la FFESSM relatives à l’examen médical préalable à la pratique des activités subaquatiques fédérales, la liste des contre-indications et les conseils relatifs aux restrictions de pratique sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <https://medical.ffessm.fr>

**NOMBRE DE** □ **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

***Pour les disciplines à contraintes particulières*** (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

***Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières***, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

***En cas de modification de l’état de santé ou d’accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue*.**

***En cas de pratique compétitive*,** l’absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l’intéressé ou son représentant

**Fait à : Date : signature et cachet :**